AR Prefecture
082-218201317-20260907-2026_68-DE
Reçu le 09/09/2026
Publié le 09/09/2026

N° 2026 – 68

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT - DE - QUERCY

Séance du 7 septembre 2026

République Française

Département
Tarn-et-Garonne

Date de convocation
2 septembre 2026

Date d'affichage
2 septembre 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Procurations : 02
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six et le sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles MACCARINI, Maire.

Présents : MM. Gilles MACCARINI, Eric LONGUEVILLE, Mme Laure BERROCAL, M. Stéphane FAU, Mme Sylvie ROUCHY, MM. Denis TAISANT, Serge LAYMOND, Mme Lydia DEFOSSE, M. Patrick FOURNIOLS, Mmes Laurence QUERCY, Céline COSME, Amélie GRANDMONTAGNE, Anaïs COUJEAN, Clémence ARHUIS, Christine DOUMENG, MM. Erick LEBRUN, Gérard MOUNIE.

Absents excusés : MM. Jean-François CADERAS, Joël MOURIAU.

Mme Sylvie ROUCHY a été élue secrétaire de séance.

M. Jean-François CADERAS a donné procuration à M. Stéphane FAU.
M. Joël MOURIAU a donné procuration à M. Serge LAYMOND.

Objet : Avenant à la convention de louage d'immeubles au pôle médical signée avec Mme Laure RENAUD, Psychanalyste.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de louage d'immeubles a été signée le 30 décembre 2025 avec Mme Laure RENAUD, Psychanalyste, pour un bureau de 15 m² occupé au pôle médical communal.

Ce prêt mentionne une provision pour les charges mensuelles s'élevant à 150 € par mois.

A la demande de l'intéressée et après une discussion,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, qu'au vu de la surface utilisée par ce professionnel au sein du pôle médical, le montant de la provision s'élève à 100 €, à compter du 1er septembre 2026.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

. . . / . . .

Publié le : 02/10/2026 08:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80894

AR Prefecture

082-218201317-20260907-2026_68-DE
Reçu le 09/09/2026
Publié le 09/09/2026

Approuve le montant de la provision des charges s'élevant à 100 € à compter du 1er septembre 2026.

Autorise son Président à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et publié à Montpezat-de-Quercy, le 8 septembre 2026.

Le Maire, La Secrétaire de séance,

Gilles MACCARINI. Sylvie ROUCHY.

Publié le : 02/10/2026 08:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Montpezat-de-Quercy
https://www.intramuros.org/montpezat-de-quercy/documents_administratifs/80894